


PASSEPORT FORMATION



Le PASSEPORT FORMATION est attribué à l'issue de la première formation continue, qualifiante ou validation des acquis de l'expérience, il permet aux salariés d'y consigner les attestations des stages de formation qui ont été suivis.

Vous reconnaitrez ce **label de compétences** par le pictogramme  permettant aux particuliers-employeurs d'identifier les salariés ayant suivi une formation.

Différents types de stages peuvent être suivis :

- Formations pour la garde d'enfants au domicile
- Formations pour l'accompagnement des personnes âgées et/ou dépendantes, ou handicapées
- Approfondissement des techniques professionnelles
- Accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience

Seul l'**INSTITUT FEPEM DE L'EMPLOI FAMILIAL** peut délivrer ce PASSEPORT FORMATION



**INSTITUT FEPEM DE
L'EMPLOI FAMILIAL**
Formation professionnelle
des salariés du particulier employeur

 N° Indigo 0 820 000 019

0,12 € TTC la minute

12 cts/min